DIRECTIVES POUR LA DEMANDE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS DE LA CHAÎNE DU FROID POUR LES PARTICIPANTS DE L'AMC COVAX

GENERALITES

PRINCIPAUX DESTINATAIRES

Responsables des programmes de vaccination et des chaînes d'approvisionnement, équipes de pays du Secrétariat de Gavi, partenaires de l'Alliance, dont des organisations de la société civile, et autres parties prenantes responsables et appuyant la mise en œuvre de la vaccination dans les 92 pays éligibles à l'AMC COVAX[1,2].

OBJET DU DOCUMENT

Utiliser ce guide pour comprendre la structure et le processus d'accès au soutien aux équipements de la chaîne du froid (ECF) liés à l'introduction du vaccin contre la COVID-19 via la facilité COVAX (soutien COVAX aux ECF)).

TABLE DES MATIÈRES

1. **Introduction et éligibilité**
2. **Formes éligibles de soutien aux équipements de la chaîne du froid**
   - 2.1. Types d'équipements disponibles pour l'achat
     - 2.1.1. 2.1.1 Choix des marques pour les équipements achetés
   - 2.2. Services disponibles grâce au soutien aux équipements de la chaîne du froid pour le COVAX
     - 2.2.1. Services de livraison, d'installation et de formation aux équipements de la chaîne du froid;
     - 2.2.2. Option de location de stockage réfrigéré en lieu et place de l'acquisition d'ECF
     - 2.2.3. Location à court terme pour combler les écarts de capacité au niveau national
     - 2.2.4. Surveillance à distance de la température
3. **Processus et exigences de la demande**
   - 3.1. Processus de demande et calendrier
   - 3.2. Exigences en matière de soumission
4. **Annexe technique**
   - 4.1. Hypothèses pour le calcul des besoins

[1] Le dossier de soutien COVAX de l'Inde est taillé sur mesure et sera approuvé par le Conseil d'Administration de Gavi. Certaines de ces directives et parties de ce processus ne s'appliqueront pas.

[2] La liste des pays participants à l'AMC se trouve sous ce lien.

INTRODUCTION ET ELIGIBILITE

Les équipements de la chaîne du froid (ECF) sont une composante essentielle de la chaîne d'approvisionnement et garantissent que les vaccins d'importance vitale atteignent tous les enfants. Afin de permettre une distribution sûre et en temps opportun du vaccin contre le COVID-19 par les 92 participants à l'AMC COVAX, le Conseil d'administration de Gavi a approuvé le financement des besoins en chaîne du froid (ci-après dénommé "soutien COVAX aux ECF “).

Tous les participants à l’AMC COVAX qui confirment leur participation par le biais u formulaire de demande de vaccin peuvent demander le soutien COVAX aux ECF. (ci-après: "Candidats"). Cela représente 60 millions d'USD de financement disponible pour les 92 participants à l'AMC.[3] Conformément à la décision du Conseil d’Administration de Gavi, la priorité de financement a été accordée aux 56 participants éligibles au soutien de Gavi, qui recevront des plafonds indicatifs pour leurs besoins. Les demandes des participants restants de l’AMC seront évaluées au cas par cas au moment de la demande, selon les besoins et le financement disponible.

Ce soutien est axé sur les besoins supplémentaires de stockage de la chaîne du froid associés aux stratégies de vaccination contre la COVID-19 et de prestation de services. Ainsi, il met l'accent sur le renforcement des niveaux supérieurs de la chaîne d'approvisionnement, où les volumes supplémentaires de vaccins sont censés causer des difficultés plus importantes. Un soutien est disponible pour renforcer exceptionnellement les niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, les districts), lorsque cela est fortement justifié et possible dans les limites du financement disponible. Veuillez noter que même si ces équipements sont supposés compléter la chaîne d'approvisionnement de la vaccination de routine, ils ne sont pas destinés à combler les déficits de stockage associés à la vaccination de routine. Cependant, ces équipements peuvent être redéployés avec la chaîne du froid de la vaccination de routine lorsqu’ils ne seront plus nécessaires pour la vaccination contre la COVID.

NOTE: Prise en compte des délais d'attribution des vaccins

Pour de nombreux candidats, ce soutien sera demandé et approuvé avant que les décisions d'attribution de vaccins ne soient prises. Ainsi, la décision sur le type de chaîne du froid à déployer doit être prise en utilisant les meilleures informations disponibles sur la présentation et les exigences des vaccins dans le portefeuille COVAX.

Ce soutien est fondé sur les hypothèses de fonctionnement actuelles de la facilité COVAX, qui sont i) un profil de stockage 2°C-8°C et ii) des hypothèses de présentation détaillées dans l'annexe technique (section 4.0) du présent document. Ceci reflète la dernière analyse du pipeline de vaccins par le COVAX et les partenaires associés, dans laquelle une grande majorité des doses disponibles répondront à ce profil. En tant que tel, ce modèle de soutien est considéré comme la meilleure approche pour s'assurer que les participants au COVAX sont bien positionnés pour recevoir suffisamment de doses et vacciner jusqu'à 20% de leur population (en plusieurs livraisons, selon les détails dans l'annexe technique).

En fonction de l’évaluation de ces perspectives Gavi actualisera et adaptera ces processus en conséquence.

[3] Il convient de noter l’Inde disposera d’un dossier de soutien sur mesure, conformément à la note de bas de page précédente.

2.0 FORMES ÉLIGIBLES DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS DE LA CHAINE DU FROID

Dans le cadre du soutien COVAX aux ECF, Gavi soutiendra les candidats éligibles (voir 1.0) à l'achat ou à la location d'ECF performants, ainsi que i) au déploiement et à l'installation de ces équipements et ii) à la formation des agents de santé et des techniciens par les fournisseurs ou leurs prestataires de services nationaux. De plus, les ECF achetés seront fournis avec des dispositifs de surveillance et les candidats auront la possibilité de demander des pièces de rechange et des dispositifs de transport passifs.

2.1 TYPES D'ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES POUR L'ACHAT

Dans le cadre du soutien COVAX aux ECF, les équipements ci-dessous sont éligibles à l'achat. Tous les équipements achetés via cette plateforme doivent être certifiés PQS par l'OMS, certaines catégories (réfrigérateurs et congélateurs, par exemple) devant répondre à des normes plus strictes encore (par exemple protection contre le gel de niveau A) (voir le guide technique relatif aux ECF pour le COVAX pour plus de détails). Pour tous les équipements éligibles à la plateforme, les candidats peuvent utiliser les prix unitaires prévus pour ces dispositifs dans les directives relatives aux équipements de la chaîne du froid pour le COVAX, en notant que le prix exact peut être différent.

Catégorie	Type d'équipement	Description
Chambres froides	Chambres froides (WICR)	• Les chambres froides ne peuvent être achetées que si le candidat certifie que le site est - ou sera - prêt pour déployer cet équipement. Gavi ne fournira pas de ressources pour les activités de préparation du site par le biais de cet appui, mais les candidats peuvent rechercher d'autres sources de financement. Si le site ne peut pas être préparé en temps opportun (par exemple dans les 3 à 4 mois suivant la demande), Gavi recommande aux candidats d'explorer les options de location décrites à la section 2.2.
Réfrigérateurs et congélateurs	Réfrigérateurs à gaine réfrigérée (ILR) Réfrigérateurs à énergie solaires (SDD°) Congélateurs	• Tous lesréfrigérateurs à gaine réfrigérée (ILR) et réfrigérateurs à énergie solaire (SDD) acquis via la plateforme doivent répondre aux normes fixées par la plateforme d'optimisation des équipements de la chaîne du froid de Gavi (POECF). Ces informations sont disponibles dans le guide technologique des ECF pour le COVAX. • Les régulateurs de tension seront regroupés avec les réfrigérateurs à gaine réfrigérée et les congélateurs sur réseau nouvellement achetés ;

Dispositifs passifs.	Porte-vaccins (traditionnels et évitant le gel)	Le soutien aux dispositifs passifs doit être exceptionnel et la démonstration des besoins pour la vaccination contre la COVID-19 dans la demande soumise clairement établie. • Les porte-vaccins évitant le gel comprendront du matériel de formation pour expliquer aux utilisateurs leur utilisation correcte. En raison de la nature particulière de ces dispositifs, les candidats sont priés de démontrer comment ils organiseront cette formation pour les utilisateurs. • Les candidats devront démontrer comment le nombre de dispositifs passifs a été calculé et comment ils sont associés aux stratégies d'administration du vaccin contre la COVID-19 décrites dans le document de demande.
	Porte-vaccins (traditionnels et évitant le gel)	
Dispositifs de surveillance	Dispositifs de contrôle de la température à distance	• Des dispositifs de contrôle de la température à distance seront requis pour surveiller tous les équipements de la chaîne du froid achetés ou loués grâce à ce soutien et sont inclus dans les directives concernant les rapports obligatoires. • Les candidats peuvent également demander des dispositifs de contrôle de la température à distance pour les sites de niveau supérieur (par exemple national ou régional) où le vaccin COVAX sera stocké dans des ECF existants s'ils ne disposent pas de tels dispositifs de contrôle.
Ressources supplémentaires	Pièces de rechange	• Les pièces de rechange ne peuvent être achetées que pour les équipements acquis grâce à ce soutien (pas pour les équipements existants).

Les équipements qui ne répondent pas aux normes décrites ici et dans le guide technique relatif aux ECF pour le COVAX ne sont pas éligibles à l'appui COVAX i[4]. Ceci comprend, sans s'y limiter, les groupes de produits suivants :

- Réfrigérateurs à absorption
- ECF hors liste PQS ;
- ECF solaires à batterie ;
- Véhicules frigorifiques ;

2.1.1 CHOIX DES MARQUES POUR LES ÉQUIPEMENTS ACHETÉS

Lors de la demande d'ECF (pour toutes les catégories), les candidats doivent soumettre au moins trois (3) préférences de marque[5]. La Division des approvisionnements de l'UNICEF élaborera une estimation des coûts d'approvisionnement à partir de ces préférences, en accordant la priorité aux considérations de

[4]Certaines de ces exigences peuvent être assouplies pour les solutions de location. Ces détails seront fournis dans les directives sur la passation de marchés.

[5] Si moins de trois marques sont disponibles pour la catégorie équivalente, le candidat doit proposer autant de solutions de rechange que possible (deux ou aucune).

disponibilité des produits et de calendrier de livraison. Dans l'éventualité improbable où il n'y aurait pas d'accès raisonnable à l'un des produits préférés, la Division des approvisionnements de l'UNICEF cherchera à obtenir un approvisionnement équivalent auprès d'un autre fournisseur.

2.2 SERVICES DISPONIBLES GRÂCE AU SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS DE LA CHAÎNE DU FROID POUR LE COVAX

Il existe également plusieurs ensembles de services soutenus par cette plateforme ; ils sont décrits ci-dessous:

- Services de livraison, d'installation et de formation aux ECF ;
- La location à long terme de chambres froides au niveau national et régional ;
- Location à court terme ("relais") de stockage réfrigéré au niveau national ;
- Contrôle de la température à distance comprenant les composants du dispositif, de l'installation, de la formation et des données.

2.2.1 SERVICES DE LIVRAISON, D'INSTALLATION ET DE FORMATION AUX ÉQUIPEMENTS DE LA CHAÎNE DU FROID

Les services de livraison, d'installation et de formation des utilisateurs sont fournis avec toutes les chambres froides WICR), ainsi que les réfrigérateurs à gaine réfrigérée (ILR), les réfrigérateurs solaires (SDD) et les congélateurs. Ce service sera assuré par le fabriquant ou le mandataire de son choix, qui doit répondre aux exigences établies par la Division des approvisionnements de l'UNICEF. Il est à noter que le candidat sera responsable d'assurer une coordination étroite avec le prestataire de services et que le fait de ne pas avoir préparé les sites en conséquence peut entraîner des coûts supplémentaires et des retards préjudiciables au programme.

Des exceptions à cet ensemble de services ne peuvent être accordées que dans des situations où les fournisseurs de services ne pourraient pas accéder au site en raison de problèmes de sécurité (physique ou autres). La justification et les preuves de ces exceptions doivent être fournies dans la section pertinente du descriptif de la demande principale. Les candidats qui obtiennent cette exception verront le financement de l'ensemble de services transféré au bureau pays de l'UNICEF, qui soutiendra l'approvisionnement des installations, la mise en service et la formation sur place.

2.2.2 OPTION DE LOCATION DE STOCKAGE REFRIGERE EN LIEU ET PLACE DE SON ACHAT

Si les candidats ont démontré un manque de stockage aux deux niveaux les plus élevés de la chaîne du froid (national, régional), ils auront la possibilité de s'assurer des services de stockage réfrigéré auprès des prestataires du secteur privé (régional, local) par le biais des bureaux pays de l'UNICEF, en lieu et place de l'achat. La justification de cette décision doit être fournie dans la section correspondante de la demande, avec les raisons possibles, notamment (mais sans s'y limiter) :

- Incapacité d'assurer l'état de préparation du site pour le déploiement des équipements ;
- Connaissance et préférence des solutions de location pour gérer la capacité d'urgence ;
- Manque d'intérêt ou de besoin d'équipements de la chaîne du froid supplémentaires après la pandémie de COVID.

Si les candidats choisissent cette option et que celle-ci est approuvée, le soutien sera soumis à des conditions comprenant (sans s'y limiter) :

- Le financement de la location d'équipement sera équivalent (au maximum) aux prix de référence pour la taille et le nombre d'équipement ECF qui devront être achetés pour combler le déficit de capacité de

stockage. Le montant demandé ne doit pas dépasser le plafond indicatif. Ces informations se trouvent dans le modèle de budgétisation (lien).

- La demande de financement sera soumise à un examen du Comité d'examen indépendant (CEI), identique à celui prévu en cas de demande d'achat de l'équipement.
- Les fonds seront versés au bureau pays de l'UNICEF concerné et conservés par lui.
- La Division des approvisionnements de l'UNICEF fournira un projet de contrat et les exigences associées (par exemple, surveillance, durée, sécurité, seuils de prix) qui doivent être respectées pour garantir que les vaccins sont conservés dans des conditions sûres et fiables.[6]
- Le bureau pays de l'UNICEF sera responsable de l'identification du fournisseur et des conditions de négociation, en coordination avec le gouvernement et sous réserve de son approbation, l'arrangement final étant soumis à l'examen du haut responsable pays de Gavi ou de l'un agent équivalent.

En cas de non-utilisation des fonds, Gavi et le bureau pays de l'UNICEF organiseront leur transfert à Gavi. Si la Division des approvisionnements de l'UNICEF n'est pas en mesure d'obtenir un prestataire de services local ou mondial, le candidat aura la possibilité de se procurer ECF par le biais de la modalité des services d'achat de la Division des approvisionnements de l'UNICEF. Tous les équipements ainsi achetés doivent répondre aux normes définies à la section 2.1 et sont soumis à l'approbation du haut responsable pays de Gavi (ou équivalent).

2.2.3 LOCATION À COURT TERME POUR COMBLER LES ÉCARTS DE CAPACITÉ NATIONALE

Dans certains cas, les candidats peuvent avoir besoin de recevoir le vaccin contre la COVID-19 avant l'installation de l'équipement acheté. Lorsque ce risque existe au niveau de l'entrepôt national et est susceptible d'affecter l'arrivée initiale du vaccin contre la COVID-19 (par exemple, les lots pour les premiers 3 % de la population), les candidats auront la possibilité de demander un financement pour garantir des services de stockage réfrigéré privés pour une courte période (3 à 4 mois).

Ce financement sera accordé à titre exceptionnel. L'approbation sera subordonnée à 1) la fourniture par le candidat d'une justification solide de la demande et 2) la démonstration que d'autres approches - telles que la distribution des vaccins de routine à des niveaux inférieurs ou à d'autres sites de stockage - ont été évaluées.

En cas d'approbation, ce soutien sera soumis aux mêmes exigences contractuelles et de déboursement que celles décrites au point 2.3.2. Le niveau de soutien s'échelonne en fonction de la taille du stockage réfrigéré requis, avec des fourchettes indicatives fournies dans le modèle de budgétisation (lien). Toutefois, les candidats sont encouragés à i) indiquer les données chiffrées tirées de l'expérience nationale pertinente dans la section correspondante du formulaire de demande principal (lien), et ii) s'adresser aux bureaux de pays de l'UNICEF pour obtenir des informations sur les fournisseurs et les prix. Veuillez noter qu'étant donné la nature exceptionnelle de ce soutien, les montants approuvés peuvent varier.

2.3.4 SURVEILLANCE À DISTANCE DE LA TEMPÉRATURE

Les systèmes de contrôle de la température à distance comprennent à la fois un dispositif (matériel) et un service (transfert de données et accès). Tous les ECF acquis ou loués grâce à ce soutien doivent être équipés de dispositifs de contrôle de la température à distance. Pour les niveaux supérieurs de la chaîne

[6] Au moment de la présente version (novembre 2020), ce projet de guide des contrats est en cours d'élaboration. Les candidats intéressés par cette option sont priés de se mettre en rapport avec leur contact COVAX pour recevoir des mises à jour régulières de ces orientations.

d'approvisionnement (national, régional), les candidats ont la possibilité de demander des dispositifs supplémentaires pour les ECF ou seront stockés le vaccin contre la COVID-19. Tous les dispositifs seront fournis avec les services d'installation y inclus les couts d'accès et de transmission des données pendant trois ans, après quoi lesdits coûts seront à la charge du candidat.

3.0 PROCEDURE DE CANDIDATURE ET CONDITIONS REQUISES

La procédure de soutien COVAX aux ECF est conçue de manière à permettre aux candidats d'accéder rapidement et en urgence aux ECF nécessaires, tout en satisfaisant aux exigences de gouvernance de Gavi. Il est requis aux participants qui demandent pour la première fois l'appui de Gavi et à ceux qui en ont déjà bénéficié d'examiner attentivement la procédure, car des modifications y ont été apportées pour mieux correspondre aux calendriers et processus de COVAX.

3.1 PROCEDURE ET CALENDRIER DE CANDIDATURE

La procédure de candidature aux ECF pour le COVAX est conçue pour évoluer le plus rapidement possible, tout en respectant les exigences de gouvernance de Gavi. Les candidats sont encouragés à examiner les étapes et les calendriers ci-après et à s'assurer que leurs demandes sont soumises suffisamment à l'avance pour assurer un déploiement en temps opportun.

En ce qui concerne le calendrier des pré-examens et des CEI, l'objectif est d'avoir des cycles d'examen fréquents (par exemple, toutes les deux semaines) afin d'éviter les retards. Il est conseillé aux candidats de signaler dès que possible leur intention de soumettre des demandes de soutien (par exemple, une fois que l'élaboration de la demande a débuté), de sorte que la capacité et te temps d'examen suffisants puissent être alloués pour chaque période.

#	Etape	Description	Calendrier cible
1	Le candidat rassemble la documentation		----
2	Le candidat soumet un ensemble complet de documents	Une fois que tous les documents et approbations ont été obtenus, le candidat	----
3	Examen préliminaire de l'Alliance	La demande sera examinée par un groupe d'experts techniques issus des membres de l'Alliance, qui vérifieront l'exhaustivité et la qualité du contenu. Ils prépareront un retour d'informations (le cas échéant) pour le candidat, en identifiant les zones qui peuvent/doivent être traitées pour mieux assurer la réussite du projet.	5-10 jours
4	Le candidat donne suite aux commentaires de l'examen préliminaire	Le candidat dispose alors d'un certain temps pour répondre aux observations formulées par le groupe d'examen préliminaire. Il n'y a pas de calendrier défini à cet effet, mais il est recommandé de terminer cette étape le plus rapidement possible.	5-10 jours

5	Le candidat télécharge les documents sur le portail/courriel de Gavi	Une fois que tous les changements souhaités ont été apportés, le candidat soumet les documents mis à jour à Gavi et confirme la présentation au haut responsable pays (ou équivalent)	2 jours
6	Examen des demandes de soutien par le Comité d'examen indépendant (CEI)	Le CEI est constitué d'experts de la vaccination et des systèmes de santé, indépendants de GAVI. Il examinera la demande pour s'assurer qu'elle satisfait à toutes les exigences. Il aura la possibilité de recommander soit l'approbation, soit l'approbation moyennant des clarifications soit de demander une nouvelle soumission et un nouvel examen. • Si la demande est approuvée avec des clarifications, celles-ci doivent être traitées avant de passer à l'étape suivante (7). Les directives de Gavi prévoient un délai maximum de 90 jours pour recevoir des clarifications, mais les candidats sont encouragés à le faire le plus rapidement possible. • Si la demande est rejetée, le candidat doit revenir à l'étape 1.	10-17 jours *(Si aucune clarification n'est requise)*
7	Gavi publie une lettre de décision	Une fois la demande recommandée pour approbation, Gavi examinera la recommandation et, si elle est approuvée, publiera une lettre de décision approuvant le décaissement des fonds. • Pour l'achat la Division des approvisionnements de l'UNICEF utilisera la lettre de recommandation pour préparer des estimations des coûts. • Pour les subventions en espèces (par ex. location), le décaissement aux bureaux pays de l'UNICEF se fera à ce moment.	14-21 jours
8	Le candidat examine l'estimation des coûts	Pour les achats d'ECF la Division des approvisionnements de l'UNICEF établira une estimation des coûts parallèlement aux lettres de décision et la communiquera ensuite au candidat. Une fois l'estimation des coûts approuvée par le candidat, elle est envoyée au haut responsable pays de Gavi (ou équivalent).	7-10 jours
9	Versement des fonds par Gavi à la Division des approvisionnements et début des achats	Une fois que toutes les approbations ont été obtenues, Gavi et l'UNICEF lancent la commande des équipements et des services associés.	2-3 jours
10	Fabrication et livraison		1 - 3 mois
11	Arrivée au point d'entrée	• Veuillez noter qu'il incombe au candidat de faciliter le dédouanement et les dérogations correspondantes.	2-5 jours
12	Déploiement et installation	• Le candidat est responsable de la coordination avec les prestataires de services concernant la livraison, l'installation et la mise en service des équipements achetés.	1 - 3 semaines

3.2 EXIGENCES DE LA PROPOSITION

Les documents ci-dessous doivent être fournis pour qu'une demande soit considérée comme complète. Les demandes incomplètes ne peuvent pas être examinées. Les candidats sont donc encouragés à revoir attentivement les exigences contenues ici et dans le document de demande principal.

#	Elément	Notes:
1	Document de demande d'ECF pour le COVAX (rempli et signé, Lien)	Le document de demande fournit une vue d'ensemble narrative du contexte du candidat, du plan de livraison du vaccin contre la COVID-19 et de la demande d'ECF associés. Il contient également des orientations sur la façon de remplir le modèle de budgétisation et les exigences de compte-rendu.
2	Feuille de signature du ministère de la Santé ou de son délégué	
3	Procès-verbal de la réunion du forum de coordination (CCIA / CCSS ou équivalent) approuvant la demande de soutien	
4	Rapport de mise à jour de l'inventaire de la chaîne du froid (ICF) Lien	• L'ICF n'est requis que pour les niveaux ciblés auxquels ; ou au-delà, des ECF faisant l'objet d'une demande de soutien COVAX aux ECF • Les candidats sont invités à utiliser le modèle d'ICF de l'OMS. Les candidats éligibles au soutien de Gavi qui disposent d'un investissement en cours via la plateforme d'optimisation de l'ECF (POECF) peuvent utiliser le format dans lequel ils transmettent leurs mises à jour. • L'ICF doit avoir été mis à jour au cours des 12 mois précédant la demande pour être considéré comme valable.
5	Outil de dimensionnement des équipements de la chaîne du froid de l'OMS complété (Lien)	• Cet outil permet de déterminer les besoins en capacité additionnelle liés à la vaccination contre la COVID-19. • Cet outil est disponible sur le site de l'OMS. Veuillez-vous assurer que les calculs sont conformes aux hypothèses fournies dans l'annexe technique (section 4.0).
6	Le plan de déploiement opérationnel (Lien)	Le plan de déploiement opérationnel résume l'état de préparation et l'accessibilité des sites cibles. Il est également utilisé par le prestataire de services des ECF pour planifier le déploiement. Ce modèle est disponible dans le dossier de la demande.
7	Modèle de budgétisation (Lien)	Des conseils pour remplir le modèle de budgétisation figurent dans le document proprement dit et dans le document de demande principal.
8	Preuve du statut des exonérations tarifaires dérogatoires et des dédouanements concernant les équipements de la chaîne du froid	Le candidat a la responsabilité de s'assurer que l'équipement acheté peut être dédouané sans frais ni délai. Tout retard dans le dédouanement et les frais de surestaries encourus seront de la seule responsabilité du candidat.
9	Présentation de la preuve de la demande	Les candidats doivent avoir soumis un formulaire de demande de vaccin complété pour que leur demande de soutien COVAX aux ECF soit examinée par le CEI. L'examen préalable peut avoir lieu sans fourniture concomitante de demande de

	de vaccins contre la COVID	vaccins, mais les candidats sont encouragés à s'assurer que toutes les informations nécessaires sont fournies.

4.0 ANNEXE TECHNIQUE

4.1 HYPOTHÈSES POUR LE CALCUL DES BESOINS

Hypothèse	Valeurs
Plage de température du stockage des vaccins	2-8 °C
Nombre de doses par personne selon le programme	2
Volume des doses de vaccins	0,5ml
Volume par dose (conditionnement secondaire)	4,6 cm^3
Taux de perte des flacons fermés	3%
Volume maximal de pointe dans l'entrepôt national (exprimé en % de la population totale) **Voir note de calcul ci-dessous pour plus de détails**	5% [7]

Note de calcul pour le volume maximal : Le volume maximum représente le volume maximum de doses de vaccin contre la COVID-19 qui peut être stocké au niveau national, exprimé en % de la population pouvant être vaccinée. Pour le calculer, multiplier la population totale par le volume maximum de pointe, puis appliquer les autres hypothèses (perte, calendrier d'administration des doses, hypothèses de volume) ci-dessus. Cela suppose en outre que les vaccins de routine soient également au plus haut niveau d'approvisionnement.

[7] Dans la pratique, ceci suppose que les doses suffisantes pour vacciner la population sont divisées en au moins 4 expéditions et qu'aucune expédition ne dépasse le volume de 5%. Les candidats peuvent modifier le volume maximal à la baisse (3%, 4%) s'ils justifient leur décision.